

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022 : BORDEREAU DE VERSEMENT**Date limite de versement de votre taxe : 31 mai 2022**

Merci de nous retourner ce document rempli, nous pourrons ainsi vous retourner l'attestation de paiement. Nous ne manquerons pas de vous remercier sur nos supports de communication et vous inviter à une rencontre conviviale autour d'un sujet : la musique !

Informations de votre structure

Nom de l'entreprise :

Raison sociale :

Adresse postale :

Code Postal / Ville :

Téléphone :

Contact pour la taxe d'apprentissage

Civilité, Nom, Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Vous souhaitez faire bénéficier l'IESM Europe et Méditerranée du quota de 13% de la taxe d'apprentissage pour un montant de euros

Les modalités de versement :

Par chèque à l'ordre de l'IESM Europe et Méditerranée

Merci de l'adresser, accompagné de ce formulaire de don, à l'adresse :
Service administratif, 380 avenue W.A Mozart - 13100 Aix-en-Provence

**Par virement sur notre compte bancaire :**

BIC : SOGEFRPP

IBAN : FR76 3000 3012 5500 0372 6352 815

Merci d'indiquer la référence «IESM/TA 2022» et votre n° de Siret en libellé de votre virement pour nous permettre de vous envoyer votre reçu libératoire.

Date et lieu

.....

Signature et cachet

Nous vous remercions de votre soutien